



RECU EN PREFECTURE

Le 06 octobre 2023

VIA DOTELEC - S2LOW

025-212500565-20230925-D00728110-DE

EXTRAIT DU REGISTRE

Publié le : 10/10/2023

des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 25 septembre 2023

Le Conseil Municipal, convoqué le 18 septembre 2023, s'est réuni à l'hôtel de Ville de Besançon

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire

Étaient présents à l'hôtel de Ville : Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY (à compter de la question n° 3), Mme Anne BENEDETTO, M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH (à compter de la question n° 4), M. Sébastien COUDRY (à compter de la question n° 4), M. Philippe CREMER, M. Laurent CROIZIER, M. Benoît CYPRIANI, Mme Karine DENIS-LAMIT, M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, Mme Lorine GAGLIOLO (à compter de la question n° 4), Mme Sadia GHARET (à compter de la question n° 31), M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE, Mme Valérie HALLER, M. Pierre-Charles HENRY (à compter de la question n° 4), M. Damien HUGUET (à compter de la question n° 5), M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Marie LAMBERT, M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME, Mme Agnès MARTIN, M. Saïd MECHAI, Mme Carine MICHEL, Mme Laurence MULOT, M. Yannick POUJET (à compter de la question n° 3), M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE (à compter de la question n° 3), Mme Karima ROCHDI, M. Jean-Hugues ROUX, Mme Juliette SORLIN (à compter de la question n° 4), M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Claude VARET, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF

Secrétaire : Mme Elise AEBISCHER,

Étaient absents : Mme Marie-Thérèse MICHEL, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, *Procurations de vote :*
Mme Julie CHETTOUH à Mme Marie ZEHAF (jusqu'à la question n° 3 incluse),
M. Sébastien COUDRY à M. Abdel GHEZALI (jusqu'à la question n° 3 incluse),
Mme Lorine GAGLIOLO à Mme Claudine CAULET (jusqu'à la question n° 3 incluse),
Mme Sadia GHARET à M. Hasni ALEM (jusqu'à la question n° 30 incluse), M. Pierre-Charles HENRY à Mme Christine WERTHE (jusqu'à la question n° 3 incluse),
M. Damien HUGUET à Mme Annaïck CHAUVET (jusqu'à la question n° 4 incluse),
Mme Marie-Thérèse MICHEL à M. Anthony POULIN, M. Yannick POUJET à Mme Carine MICHEL (jusqu'à la question n° 2 incluse), Mme Françoise PRESSE à M. Nathan SOURISSEAU (jusqu'à la question n° 2 incluse), Mme Juliette SORLIN à Mme Frédérique BAEHR (jusqu'à la question n° 3 incluse)

OBJET : 47 - Aide à des projets internationaux - Deuxième attribution 2023

Délibération n° 2023/007281

Aide à des projets internationaux Deuxième attribution 2023

Rapporteur : Mme Sadia GHARET, Adjointe

	Date	Avis
Commission n°1	07/09/2023	Favorable unanime

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de proposer l'attribution de deux subventions. La première à une association portant un projet d'éducation à la citoyenneté internationale. L'association **Afriq'Énergies Gravier Blancs** collabore en effet avec une association marocaine partenaire pour l'aménagement de toilettes dans l'enceinte d'une école primaire d'Isfotalil. La seconde à l'association **Pablo Neruda Besançon**, qui promeut et défend la culture ibéro-latino-américaine à travers des échanges éducatifs, culturels et artistiques entre la France et le Chili. L'association développe un projet « Allende et le Chili remercient le monde », en 2023. Il s'agit d'animations et manifestations culturelles à l'occasion de la commémoration des 50 ans du soutien de la France au Chili pendant le coup d'État de 1973.

I – Attribution d'une subvention à l'association **Afriq'Énergies Gravier Blancs**

La Ville de Besançon attribue des subventions pour les échanges internationaux des établissements scolaires et des associations bisontines. Elle soutient également certains projets internationaux, qu'ils soient culturels, sportifs ou d'éducation à la citoyenneté mondiale, organisés par les associations bisontines.

À ce titre, elle a été saisie de la demande de l'association **Afriq'Énergies Gravier Blancs**.

Cette association a été créée en 2001 pour pérenniser les projets du lycée des Gravier Blancs en matière d'éducation au développement et à la solidarité internationale.

Elle apporte ses compétences aux pays dits en développement, en formant sur place aux techniques de construction innovantes et en sensibilisant les acteurs de ses projets à la citoyenneté et à la solidarité.

Elle organise à ce titre des chantiers internationaux permettant aux élèves du lycée Pierre-Adrien Pâris de mêler participation à des travaux d'aménagement et découverte culturelle. C'est ainsi que, dans le cadre d'un partenariat avec une association d'Isfotalil, dans la banlieue de Ouarzazate, au Maroc, douze élèves (lycéens et étudiants) de ce lycée formant aux métiers de la construction durable, deux enseignants et trois bénévoles de l'association se sont portés volontaires pour s'engager dans un projet dirigé dans le village d'Isfotalil. Ils ont ainsi pu participer à la construction de 8 toilettes dans l'enceinte de l'école primaire. Ce projet permet aux élèves de mettre en pratique les apprentissages acquis au Lycée des Gravier Blancs et de participer à un projet concret d'éducation à la citoyenneté et la solidarité mondiales.

L'association **Afriq'Énergies** sollicite la Ville pour apporter une aide à ce projet, qui permettra notamment de prendre en charge le coût des matériaux nécessaires à la deuxième tranche de travaux.

Le budget total se monte à 2 229,50 € et la Ville est sollicitée pour apporter une aide financière de 1 500 €. Il est proposé d'accorder une aide financière de **1 100 €** à l'association **Afriq'Énergies** (soit un peu moins de 50 % du budget) pour l'aider à terminer ce projet.

En cas d'accord, la somme de 1 100 € sera prélevée sur la ligne 65.048.6574.0022204.10069.

II – Attribution d'une subvention à l'association Pablo Neruda Besançon

La Ville de Besançon a également été saisie de la demande de l'association **Pablo Neruda Besançon**.

Cette association de promotion et défense de la culture ibéro-latino-américaine à travers la promotion des échanges linguistiques, éducatifs, culturels et artistiques entre la France et le Chili assure également la diffusion de l'œuvre et des combats du poète Pablo Neruda. L'association propose cette année une série d'évènements pour commémorer le soutien du peuple français au peuple chilien, voici 50 ans, lors du coup d'État qui a vu la destitution de Salvador Allende par le dictateur Pinochet.

Elle organise à ce titre diverses animations, dont des conférences et concerts au Kursaal et à la Rodia durant l'automne. L'association Pablo Neruda Besançon sollicite ainsi une aide de la Ville pour concrétiser ce projet culturel. La subvention permettra notamment de prendre en charge une partie des coûts d'organisation et de communication.

Le budget total se monte à 24 600 € et la Ville est sollicitée pour une aide financière de 2 000 €. Il est proposé d'accorder cette aide financière de **2 000 €** à l'association Pablo Neruda Besançon, (soit environ 8 % du budget) pour l'aider à réaliser son projet.

Ce montant sera pris en charge sur les crédits attribués aux deux services de la Ville de Besançon associés à l'instruction de cette demande ; le service des relations internationales et la direction de l'action culturelle, à raison de 1 000 € chacun.

En cas d'accord, la somme de 2 000 €, sera prélevée sur la ligne 65.048.6574.0022204.10069 (relations internationales) abondée de 1 000 € par la direction de l'action culturelle.

A l'unanimité, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur l'attribution de deux subventions :

- **1 100 € à l'association Afriq'Énergies,**
- **2 000 € à l'association Pablo Neruda Besançon.**

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54

Contre : 0

Abstention* : 0

Conseiller intéressé : 0

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.

La Secrétaire de séance,



Mme Elise AEBISCHER,
Adjointe

Pour extrait conforme,
La Maire,



Anne VIGNOT